

**SCP LEMALE-DESMULLIER-MERCADIER**  
**Huissiers de Justice**  
**5 rue Pierre et Marie Curie**  
**Boîte Postale 226**  
**56006 VANNES CEDEX**

**EXPEDITION**

**PROCES VERBAL DE CONSTAT**

**LE LUNDI TROIS AOÛT**  
**DEUX MILLE VINGT,**  
**à 14 heures 50**

**A LA REQUETE DE :**

**GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION**, dont le siège social est PIBS 2 - 30 rue Alfred Kastler CS 70206, 56006 VANNES CEDEX, FRANCE, agissant diligences de son représentant légal en exercice,

**M'AYANT EXPOSE :**

Avoir apposé 2 affiches d'avis d'enquête publique relative au projet d'aménagement d'une rampe et d'un escalier sur domaine public maritime au lieu-dit « Toulindac » sur la commune de Baden;

Qu'elle se pré constituer la preuve desdits affichages;

**DEFERANT A CETTE REQUISITION :**

**Je, soussigné, Pierre MERCADIER, Huissier de Justice associé, membre de la SCP LEMALE - DESMULLIER - MERCADIER, Huissiers de Justice associés, demeurant 5 rue Pierre et Marie Curie, BP 226, 56006 VANNES**

**JE ME SUIS RENDU CE JOUR :**

Toulindac

56870 BADEN

**OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :**

## **Je constate**

la présence d'un premier affichage à proximité de la base 47 Nautik de Baden.

L'affiche est apposée sur une clôture bois longeant le chemin côtier.

Le panneau d'affichage est d'un format A2 sur fond jaune et comporte le titre « Avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur.



(03/08/2020 15:00:03)

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
relatif au projet d'aménagement d'une rampe et d'un ascenseur publics situés au lieu-dit « Toulebois »  
sur le territoire public appartenant au lieu-dit « Toulebois »  
sur la commune de BADEN

Par arrêté préfectoral du 6 juillet 2020 et décret du Maire de Moulins, une enquête publique relative au projet d'aménagement d'une rampe et d'un ascenseur publics situés au lieu-dit « Toulebois » sur le territoire public appartenant au lieu-dit « Toulebois » sur la commune de BADEN est précédée par la diffusion d'informations de fond et de forme (DFF) au lieu-dit (selon l'aménagement pour et hors) / selon l'usage (selon) pour et de plus de 27 jours, du 17 août au 7 septembre 2020.

Le projet d'aménagement en son domaine public (DPP) consiste à appuyer l'apparition sur terre, notamment les lieux de la plage de Toulebois à BADEN, conforter la zone d'aménagement d'usage à la plage à Toulebois et créer un ascenseur d'accès à l'eau de cette plage. Les objectifs visent à faciliter, améliorer et compléter les différents usages (baignade, promenade, baguette) tout en améliorant le cadre paysager et en réduisant les incidences sur l'environnement.

**Etat de Moulins** - Ville de Moulins (M2019) est le maître d'ouvrage de ce projet d'aménagement et de la mise en œuvre de l'ouvrage de BADEN - 2 place Verdier - M2019 BADEN. Le dossier d'usage sera communiqué et les observations de public seront reçues par le Maire de la commune de BADEN (M2019) et les observations de public seront reçues par le Maire de la commune de Moulins (M2019) et les observations de public seront reçues par le Maire de la commune de Moulins (M2019).

Le dossier d'usage sera communiqué aux services de l'Etat (M2019) et les observations de public seront reçues par le Maire de la commune de BADEN (M2019) et les observations de public seront reçues par le Maire de la commune de Moulins (M2019).

Toutes informations complémentaires relatives au projet d'aménagement peut être demandée aux services de l'Etat (M2019) et les observations de public seront reçues par le Maire de la commune de BADEN (M2019) et les observations de public seront reçues par le Maire de la commune de Moulins (M2019).

**Etat de Moulins** - Ville de Moulins (M2019) est le maître d'ouvrage de ce projet d'aménagement et de la mise en œuvre de l'ouvrage de BADEN - 2 place Verdier - M2019 BADEN. Le dossier d'usage sera communiqué et les observations de public seront reçues par le Maire de la commune de BADEN (M2019) et les observations de public seront reçues par le Maire de la commune de Moulins (M2019).

**Etat de Moulins** - Ville de Moulins (M2019) est le maître d'ouvrage de ce projet d'aménagement et de la mise en œuvre de l'ouvrage de BADEN - 2 place Verdier - M2019 BADEN. Le dossier d'usage sera communiqué et les observations de public seront reçues par le Maire de la commune de BADEN (M2019) et les observations de public seront reçues par le Maire de la commune de Moulins (M2019).

**Etat de Moulins** - Ville de Moulins (M2019) est le maître d'ouvrage de ce projet d'aménagement et de la mise en œuvre de l'ouvrage de BADEN - 2 place Verdier - M2019 BADEN. Le dossier d'usage sera communiqué et les observations de public seront reçues par le Maire de la commune de BADEN (M2019) et les observations de public seront reçues par le Maire de la commune de Moulins (M2019).

**Etat de Moulins** - Ville de Moulins (M2019) est le maître d'ouvrage de ce projet d'aménagement et de la mise en œuvre de l'ouvrage de BADEN - 2 place Verdier - M2019 BADEN. Le dossier d'usage sera communiqué et les observations de public seront reçues par le Maire de la commune de BADEN (M2019) et les observations de public seront reçues par le Maire de la commune de Moulins (M2019).

**Etat de Moulins** - Ville de Moulins (M2019) est le maître d'ouvrage de ce projet d'aménagement et de la mise en œuvre de l'ouvrage de BADEN - 2 place Verdier - M2019 BADEN. Le dossier d'usage sera communiqué et les observations de public seront reçues par le Maire de la commune de BADEN (M2019) et les observations de public seront reçues par le Maire de la commune de Moulins (M2019).

(03/08/2020 15:00:09)

Je constate la présence d'un second affichage d'avis d'enquête publique à l'entrée d'un chemin côtier situé au début de l'impasse Er Rohellec à Baden.

L'affiche est fixée sur une panneau de signalétique routière.

Le panneau d'affichage est d'un format A2 sur fond jaune et comporte le titre « Avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur.



(03/08/2020 15:09:07)



De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

<b>Coût de l'acte</b>	
Les articles font référence au Code de Commerce	
Émoluments (Art A444-10)	315,00 €
Déplacement (Art R. 444-48)	7,67 €
Sous total HT	322,67 €
TVA à 20%	64,53 €
Taxe fiscale Art. 302 bis Y	14,89 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>402,09 € TTC</b>



Pierre MERCADIER  
Huissier de Justice